



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 A 9H00**

AFFAIRE N° 01

**INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE
COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq du mois de septembre à neuf heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 bis rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA

*Nombre de
conseillers en
exercice : 48*

*Présents : 34
Absents
représentés :
7
Absent : 7*

ETAIENT PRESENTS

André THIEN AH KOON, Patrick LEBRETON, Jacquet HOARAU, Harry MUSSARD, Bernard PAYET, Blanche-Reine JAVELLE, Pierre ROBERT, Henri-Claude HUET (de l'affaire n° 1 à la question diverse n° 1) Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Axel VIENNE, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, Inelda BAUSSILLON, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX-RIVIERE, Gilberte GERARD, Emmanuelle HOARAU, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Jo LEBON, Harry MALET, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Paulet PAYET, Marie-France RIVIERE, François RIVIERE, François ROUSSEY, Jessica SELLIER, Catherine TURPIN, Bachil VALY, Raymonde VIENNE, Henri-Claude YEBO.

REPRESENTE(E)S-PROCURATION

Sabrina PICARD (procuration à M. Paulet PAYET), Monique BENARD-DESLAIS (procuration à M. André THIEN AH KOON), Isabelle GROSSET-PARIS (procuration à M. Bachil VALY), Rose Andrée MUSSARD (procuration à M. Christian LANDRY), Marie-Andrée LEJOYEUX (procuration à Mme Blanche-Reine JAVELLE), Harry-Claude MOREL (procuration à M. Harry MUSSARD), Alin GUEZELLO

(procuration à M. François RIVIERE), Henri-Claude HUET (procuration à M. Axel VIENNE : de l'affaire n° 2 à l'affaire n° 17).

ETAIENT ABSENTS

Priscilla PAYET, Clarita TURPIN, Colette FONTAINE, André DUPREY, Olivier RIVIERE, José PAYET, Jean-Jacques VLODY.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 01

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

Note de synthèse

Le Président informe l'assemblée de la démission de Madame Solène GAUVIN de ses fonctions de conseillère communautaire de la commune du Le Tampon.

Le 2^{ème} alinéa de l'article L273-10 du Code électoral prévoit que lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

Il indique que Madame Denise BOUTET est la première conseillère municipale n'exerçant pas de mandat de conseillère communautaire de même sexe suivant sur la liste.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **De prendre acte de la démission de Madame Solène GAUVIN de ses fonctions de conseillère communautaire,**
- **D'installer Madame Denise BOUTET, dans les fonctions de conseillère communautaire pour la commune du TAMPON, en remplacement de Madame Solène GAUVIN, démissionnaire,**

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte de la démission de Madame Solène GAUVIN et de l'installation de Madame Denise BOUTET, dans les fonctions de conseillère communautaire pour la commune du TAMPON, en remplacement de Madame Solène GAUVIN.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASUD



André THIEN AH KOON

Envoyé en préfecture le 02/10/2015

Reçu en préfecture le 02/10/2015

Affiché le



ID : 974-249740085-20150925-AFF01_CC250915-DE